



Premier rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu sa première séance le 27 mai 2024 sous la présidence de M. Apurva Chandra (Inde).

Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, la Commission a élu M^{me} Katarzyna Dążek-Laskowska (Pologne) et M. Alexandre Peña Ghisleni (Brésil) Vice-Présidents, et M. Lombo Emma Tiaho (Burkina Faso) Rapporteur.

La Commission A a tenu sa deuxième séance le 28 mai 2024 sous la présidence de M^{me} Katarzyna Dążek-Laskowska (Pologne) et de M. Alexandre Peña Ghisleni (Brésil).

Il a été décidé de recommander à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

17. Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028

Une résolution

Point 17 de l'ordre du jour

Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028

La Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028 ;¹

Ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé ;²

Notant que l'approbation du quatorzième programme général de travail, 2025-2028 n'implique pas l'approbation de l'estimation financière qui y figure,

1. APPROUVE le quatorzième programme général de travail, 2025-2028 ;
2. PRIE INSTAMMENT les États Membres d'appuyer l'action menée en vue de parvenir aux objectifs stratégiques et aux résultats communs du quatorzième programme général de travail, 2025-2028, et de faciliter sa mise en œuvre en participant activement au cycle d'investissement de l'OMS fin 2024 ;
3. PRIE le Directeur général :
 - 1) de se servir du quatorzième programme général de travail comme d'un socle pour orienter stratégiquement la planification, la hiérarchisation, le suivi et l'évaluation de l'action de l'OMS durant la période 2025-2028, et d'élaborer les budgets programmes en concertation avec les États Membres, en se fondant sur une évaluation réaliste des recettes et des capacités de l'OMS ;
 - 2) de fournir des orientations et un appui aux bureaux régionaux et de pays pour la mise en œuvre du quatorzième programme général de travail, 2025-2028, en tenant compte des différents contextes ;
 - 3) de mobiliser les partenaires et de faciliter et favoriser leur action en vue des résultats communs du quatorzième programme général de travail, 2025-2028 ;
 - 4) de prendre en compte les évolutions à l'œuvre en santé mondiale dans l'exécution du quatorzième programme général de travail, 2025-2028, en tenant les États Membres informés des progrès à cet égard ;
 - 5) de faire rapport à la Quatre-Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent soixante-quatrième session, sur les progrès accomplis dans la période couverte par le quatorzième programme général de travail, 2025-2028.

= = =

¹ Document A77/16, annexe.

² Document A77/34.